

— choro uile



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité, eau

Unité police de l'eau

EARL de l'Indépendance
M. LEONARD Pierre
5, Rue Principale
57260 - BLANCHE-EGLISE

Dossier suivi par : Magali BORRE
Tél. : 03 87 34 33 13
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr
Réf. : MB/RS
Réf. : AT-L12

Objet : Dossier de déclaration concernant un drainage agricole sur la commune de BLANCHE-EGLISE
Accord immédiat

Metz, le 10 décembre 2013

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **la réalisation de travaux de drainage agricole par l'EARL de l'Indépendance - M. LEONARD Pierre sur la commune de BLANCHE-EGLISE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **14 Octobre 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2013-00114**
- Dossier réalisé par : **Chambre d'agriculture de la Moselle**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint la fiche descriptive de l'opération clôturant l'instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

copie transmise pour information :

- ONEMA
- E. JOLLY.
- Chambre d'Agriculture

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER